

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Recherches Philosophiques Sur Les Preuves Du
Christianisme**

Bonnet, Charles

Geneve, M.DCC.LXXI.

VD18 13401041

Chapitre Huit. De la Crédibilité du Témoignage.

urn:nbn:de:gbv:45:1-17234

CHAPITRE HUIT.

De la Crédibilité du Témoi-
gnage.

Ses Conditions essentielles.

*Application aux Témoins de
l'ÉVANGILE.*

SI j'envifage la *Certitude* comme un *Tout*, & fi je divife par la Penfée ce *Tout* en *Parties* ou *Degrés*, ces *Parties* ou *Degrés* feront des *Parties* ou des *Degrés* de la *Certitude*.

Je nomme *Probabilités* ces divifions idéales de la *Certitude*. Je connoîtrai donc le *Degré* de la *Certitude*, quand je pourrai affigner le *Rapport* de la *Partie* au *Tout*.

Je

CH. VIII.

Je ne dirai pas, que la Probabilité d'une chose croît précisément comme le nombre des Témoins qui me l'attestent: mais, je dirai, que la Probabilité d'une chose augmente par le nombre des Témoins, suivant une certaine proportion que le Mathématicien tente de ramener au Calcul.

Je jugerai du *Mérite* des Témoins par deux *Conditions* générales & essentielles; par leur *Capacité*, & par leur *Intégrité*.

L'état des Facultés corporelles & des Facultés intellectuelles déterminera la première de ces *Conditions*: le Degré de Probité & de Défintéressement déterminera la seconde.

L'expérience ou cette réitération d'Actes & de certains Actes, par lesquels

quels je parviens à connoître le Ca-
 ractère moral ; l'Expérience , dis-je ,
 décidera en dernier ressort de tout cela.

CH. VIII.

J'appliquerai les mêmes Principes fondamentaux à la *Tradition orale* & à la *Tradition écrite*. Je verrai d'abord, que celle-ci a beaucoup plus de force que celle-là. Je verrai encore, que cette force doit accroître par le concours de différentes *Copies* de la même *Déposition*. Je considérerai ces différentes *Copies* comme autant de *Chaînes* d'une même *Chaîne*. Et si j'apprends, qu'il existe plusieurs *Suites* différentes de *Copies*, je regarderai ces différentes *Suites* comme autant de *Chaînes collatérales*, qui accroîtront tellement la *Probabilité* de cette *Tradition écrite* qu'elle approchera indéfiniment de la *Certitude*, & surpassera celle que peut donner le *Témoignage* de plusieurs *Témoins oculaires*.

CH. VIII.

DIEU est l'AUTEUR de l'Ordre moral comme IL est l'AUTEUR de l'Ordre physique. J'ai reconnu deux fortes de *Dispensations* dans l'Ordre physique. (a) La première est celle qui détermine ce que j'ai nommé le Cours *ordinaire* de la Nature. La seconde est celle qui détermine ces Evénements *extraordinaires*, que j'ai nommés des *Miracles*.

La première Dispensation a pour Fin le Bonheur de tous les Etres sentants de notre Globe.

La seconde a pour Fin le Bonheur de l'Homme seul ; parce que l'Homme est le seul Etre sur la Terre, qui puisse juger de cette Dispensation, en reconnoître la Fin, se l'approprier, & diriger ses Actions relativement à cette Fin.

(a) Consultez les Chapitres v & vi.

Cette Dispensation particulière a ^{CH. VIII.}
 donc dû être calculée sur la Nature des
 Facultés de l'Homme, & sur les diffé-
 rentes manières dont il peut les exercer
 ici-bas & juger des Choses.

C'est à l'Homme que le MAITRE
 du Monde a voulu parler: IL a donc
 approprié son Langage à la Nature de
 cet Être que SA BONTÉ vouloit inf-
 truire. Le Plan de SA SAGESSE ne
 comportoit pas qu'IL changeât la Na-
 ture de cet Être, & qu'IL lui donnât
 sur la Terre les Facultés de l'ANGE.
 Mais; la SAGESSE avoit préordonné
 des Moyens, qui sans faire de l'Homme
 un ANGE, devoient lui donner une Cer-
 titude raisonnable de ce qu'il lui impor-
 toit le plus de sçavoir.

L'Homme est enrichi de diverses Fa-
 cultés intellectuelles: l'Ensemble de ces
 Fa-

CH. VIII. Faculté constitue ce qu'on nomme la *Raison*. Si DIEU ne vouloit pas forcer l'Homme à croire : s'IL ne vouloit que parler à sa Raison ; IL en aura usé à l'égard de l'Homme , comme à l'égard d'un Etre *intelligent*. IL lui aura fait entendre un Langage approprié à sa Raison , & IL aura voulu qu'il appliquât sa Raison à la Recherche de ce Langage , comme à la plus belle Recherche dont il put jamais s'occuper.

La nature de ce Langage étant telle, qu'il ne pouvoit s'adresser directement à chaque Individu de l'Humanité , (b) il falloit bien que le LÉGISLATEUR l'adaptât aux Moyens *naturels* par lesquels la Raison humaine parvient à se convaincre de la Certitude morale des Événements passés, & à s'affurer de l'Ordre ou de l'Espèce de ces Événements.

(b) Voyez le commencement du Chapitre VII.

Ces Moyens *naturels* sont ceux que CH. VIII.
 renferme le *Témoignage* : mais ; le *Té-*
moignage suppose toujours des *Faits* : le
 Langage du LÉGISLATEUR a donc
 été un *Langage de Faits* & de certains
Faits. Mais ; le *Témoignage* est soumis
 à des *Règles* que la Raison établit , &
 sur lesquelles elle juge : le *Langage* du
 LÉGISLATEUR a donc été subordon-
 né à ces *Règles*.

Le Fondement de la Croyance de
 l'Homme sur sa Destination Future a
 donc été réduit ainsi par le SAGE AU-
 TEUR de l'Homme à des Preuves *de*
Fait , à des Preuves palpables & à la
 portée de l'Intelligence la plus bornée.

Parce que le *Témoignage* suppose des
Faits , il suppose des *Sens* qui apper-
 çoivent ces *Faits* , & les transmettent
 à l'Ame sans altération.

L

Les

CH. VIII.

Les Sens supposent eux-mêmes un *Entendement* qui juge des Faits ; car les Sens, purement matériels, ne jugent point.

Je nomme Faits *palpables* ceux dont le simple Bon-sens peut juger ou à l'égard desquels il peut s'affurer facilement qu'il n'y a point de méprise.

Le Bon-sens ou le *Sens-commun* fera donc ce Degré d'Intelligence qui suffit pour juger de semblables Faits.

Mais ; parce que les Faits les plus palpables peuvent être altérés ou déguisés par l'Imposture ou par l'Intérêt, le Témoignage suppose encore dans ceux qui rapportent ces Faits une *Probité* & un *Désintéressement* reconnus.

Et puisque la Probabilité de quelque
Fait

Fait que ce soit , accroît par le *nombre* CH. VIII.
 des Déposants , le Témoignage exige
 encore un nombre de Déposants tel, que
 la Raïson l'estime *suffisant*.

Enfin ; parce qu'un Fait n'est jamais
 mieux connu , que lorsqu'il est plus
circonstancié ; & qu'un concert secret
 entre les Déposants n'est jamais moins
 présumable, que lorsque les Dépôts
 embrassent les Circonstances *essentielles*
 du Fait sans se ressembler dans la *ma-*
nière ni dans les *termes*, le Témoignage
 veut des Dépôts circonstanciés,
 convergentes (c) entr'elles, & variées
 néanmoins dans la Forme & dans les
 Expressions.

S'il se trouvoit encore, que certains
Faits

(c) Qui concourent ensemble à constater les mé-
 mes Faits.

CH. VIII. Faits qui me feroient attestés par divers Témoins oculaires, choquaient leurs Préjugés les plus anciens, les plus enracinés, les plus chéris, je serois d'autant plus assuré de la fidélité de leurs Dépôtsions, que je serois plus certain qu'ils étoient fortement imbus de ces Préjugés. C'est qu'il arrive facilement aux Hommes de croire légèrement ce qui favorise leurs Préjugés, & qu'ils ne croient que difficilement ce qui détruit ces Préjugés.

S'il se rencontroit après cela, que ces mêmes Témoins réunissent aux Conditions les plus *essentielles* du Témoignage, des Qualités *transcendantes*, qu'on ne trouve point dans les Témoins ordinaires; si à un Sens droit & à des Mœurs irréprochables, ils joignoient des Vertus éminentes, une Bienveillance la plus universelle, la plus soutenue,

nue,

nie, la plus active; si leurs Adversaires mêmes n'avoient jamais contredit tout cela; si la Nature obéissoit à la Voix de ces Témoins comme à celle de leur MAITRE; si enfin, ils avoient persévéré avec une constance héroïque dans leur Témoignage, & l'avoient même scellé de leur Sang; il me paroîtroit que ce *Témoignage* auroit toute la force dont un Témoignage humain peut être susceptible.

CH. VIII.

Si donc les Témoins que l'ENVOYÉ auroit choisi, réunissoient dans leur Personne tant de Conditions ordinaires & extraordinaires, il me sembleroit, que je ne pourrois rejeter leurs *Dépositions*, sans choquer la Raïson.



CHAPITRE NEUF.

Objections
contre le Témoignage,
*tirées de l'opposition des Miracles
avec le Cours de la Nature ,
ou du conflict entre l'Expérience
& les Témoignages
rendus aux Faits miraculeux.*

Réponses.

ICI je me demande à moi-même, si un Témoignage *humain*, quelque certain & quelque parfait que je veuille le supposer, suffit pour établir la Certitude ou au moins la *Probabilité* de Faits qui choquent eux-mêmes les Loix ordinaires de la Nature ?

J'ap-